

1- Opération de mise en place de puces RFID sur les bacs jaunes (suite)

La campagne d'installation de puces d'identification menée par la Direction Gestion des Déchets sur les bacs jaunes initialement prévue fin juillet est reportée au **mardi 6 septembre 2022** (jour de collecte), veuillez donc à sortir votre bac jaune (qu'il soit plein ou vide) et à le laisser accessible jusqu'à 15h.

Grand Besançon Métropole vous remercie, de nouveau, pour votre coopération.

Plus d'information au 03.81.41.55.35 ou par mail gestion-dechets@grandbesancon.fr

2- Mesure de la satisfaction des usagers des services de l'eau potable et de l'assainissement : vous avez la parole

Dans le cadre de la certification Qualité Sécurité et Environnement du Département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole, **une enquête de satisfaction** des usagers est réalisée tous les 3 ans. Ainsi, entre le **12 et le 30 septembre** prochain, la société ENSOME EFFITEL, retenue à l'issue d'un appel d'offres, procédera à **des sondages par téléphone et/ou par courriel** auprès d'un panel de 2000 usagers répartis sur l'ensemble des 68 communes où GBM est autorité organisatrice, que le service soit exploité par un délégataire (Gaz et Eaux, SAUR ou Véolia) ou par la régie de GBM.

L'objectif est de connaître le degré de satisfaction des usagers sur un certain nombre de points, qui vont du prix de l'eau à la connaissance du mode de gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement, en passant par la qualité des prestations rendues aux usagers et leurs attentes à venir.

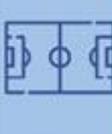
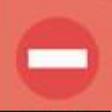
L'analyse des résultats de cette enquête permettra d'identifier les insuffisances éventuelles, et de mettre en œuvre une politique d'amélioration du service.

D'avance, nous vous remercions de réserver un bon accueil à notre prestataire ENSOME EFFITEL.

3- Nouvel arrêté préfectoral concernant les restrictions de l'usage de l'eau

Depuis le mercredi 10 août le département du Doubs (entre autres) est passé du niveau ALERTE RENFORCÉE au niveau **CRISE**, les restrictions qui en découlent sont détaillées ci-dessous.

PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

	Arrosages			Nettoyages			Remplissages / Vidanges		
									
	Pelouses, massifs, fleurs, plantations en contenant et jardins potagers	Espaces verts, arbres et arbustes	Golfs et terrains de sport enherbés	Toitures, façades, terrasses	Voitures	Voies	Piscines privées	Piscines ouvertes au public	Plans d'eau
Crise 3									
	Interdit Sauf potagers entre 20h et 8h avec de l'eau de pluie	Interdit	Interdit Sauf pour les greens et seulement entre 20h et 8h	Interdit Sauf autorisation	Interdit Sauf impératif sanitaire	Interdit Sauf impératif sanitaire	Interdit	Interdit Sauf impératif sanitaire après l'avis de l'ARS	Interdit Sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau

Toutes ces mesures sont détaillées sur le site Internet de la préfecture du Doubs via le lien suivant :

<https://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse>

4- Rappel : Journée conviviale du comité des fêtes du dimanche 4 septembre

Inscription à la **Marche/Repas/Balade découverte** avant le 1^{er} septembre.

Bulletin d'information et d'inscription accessible sur internet : www.brailles.fr/objet/comite_des_fetes/info_balade_2022.pdf

Réponse possible par courriel à : fetes@brailles.fr